

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 1 Juillet 2020

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le - 2 JUIL. 2020

ID : 028-212803480-20200701-2020D033-DE

Référence
2020D033

Objet de la délibération
RÉVISION DES TARIFS SCOLAIRES 2020-2021

Nombre de membres		
Attérents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	26

Date de la convocation
22/06/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020, le 1 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de ARTÉCHÉA Pascal, Maire de la Commune de Saint Lubin des Joncherets.

**Présents :** M. ARTÉCHÉA Pascal, Maire, Mme ALVES DE MAGALHAES Aurélie, M. BELHOMME Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme CASSOURA Martine, Mme CHABOCHE Hélène, M. CHAMBONNIERE Dominique, M. COME Sébastien, M. FARINA Bruno, Mme FINK Pascale, Mme FORTIN Sophie, M. GODEFROY Frédéric, M. JACOB Sébastien, Mme JOUCQUE Jocelyne, Mme LABOUESSE Marie-Thérèse, M. LEROY Jean-Pierre, M. LEVOIR Jean-Pierre, Mme NOUNI Myriam, M. ORLANDI Antony, Mme PATRIX PICARD Stéphanie, Mme RENOULT Cécile, Mme SAUVÉ Charlène, M. SOURISSEAU Gérard, M. VASSARD Jean-Luc, M. VILLATTE Hervé

**Excusé (e) s :** M. MIKKICHE Kamel

**Absent(s) ayant donné procuration :** Mme LEMAITRE Françoise à Mme JOUCQUE Jocelyne

**A été nommé(e) secrétaire :** M. ORLANDI Antony

**Objet de la délibération**  
**RÉVISION DES TARIFS SCOLAIRES 2020-2021**

Vu la commission "Enfance & Jeunesse" réunie le 25 Juin 2020,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les participations scolaires applicables pour l'année scolaire 2020-2021, soit du Mardi 1er septembre 2020 au Lundi 5 juillet 2021 inclus, selon le tableau ci-dessous :

PARTICIPATIONS SCOLAIRES	TARIFS 2020-2021	RAPPEL TARIFS 2019 - 2020
Enfant maternelle - hors commune	910,00 €	910,00 €
Enfant élémentaire - hors commune	565,00 €	565,00 €
Repas enfant	2,95 €	2,95 €
Repas adulte	3,90 €	3,70 €
Repas enfant - hors commune	3,50 €	3,50 €
Repas occasionnel	-	4,60 €
Repas apporté	-	1,15 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'application des tarifs scolaires définis dans le tableau ci-dessus, à compter du 1er septembre 2020.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Pascal ARTÉCHÉA



Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le - 1 JUL 2020

ID : 028-212803480-20200701-2020D033-DE

